

Art 1 : L'AS CHANIERES FOOTBALL est l'organisateur du vide greniers se tenant sur le terrain Communal de Chaniers en bords de Charente.

L'accueil des exposants débute à **6h00** et jusqu'à **8h00**

☎ Urgence en cas de retard : 06 62 35 42 29

Art 2 : Les emplacements sont attribués après inscription. L'exposant doit impérativement communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre, joindre le règlement et la photocopie d'une pièce d'identité (extrait K- bis pour les professionnels).

Art 3 : Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence d'un des éléments demandés.

Art 4 : Dès sont arrivé, l'exposant sera accompagné a l'emplacement qui lui est attribué. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul est habilité à procéder à des aménagements.

Art 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, etc ...). L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident corporel.

Art 6 : Les places non occupés après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à titre d'indemnité. En cas d'absence, l'exposant devra aviser l'organisateur au moins 72h00 avant la date du vide grenier, à défaut les sommes versées resteront acquises par l'organisateur. ☎ 06 62 35 42 29

Art 7 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus. Tout pollueur identifié pour être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Art 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.



Restaurant
Plateau d'Auguste
Hyper U Saintes
05.46.93.76.80

**Plateau
d'Auguste**

Un restaurant coopératif



Crédit Mutuel

Océan

Je soussigné : déclare sur l'honneur, que ma participation à la vente au déballage du 28 juin 2026 est exceptionnelle et m'engage à ne vendre que des objets personnels et usagés, c'est à dire qu'ils n'ont pas été acquis dans le seul but de les vendre. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins à mon inscription la photocopie de ma carte d'identité (extrait K- bis pour les professionnels) ainsi que le paiement de ma réservation à l'ordre de l'AS CHANIERES FOOTBALL (l'encaissement se fera après la manifestation).

Nota : Les habitués ayant fourni une pièce d'identité en 2022 ou 2023 ne sont pas tenus à une nouvelle photocopie, si aucun changement n'est intervenu.

Fait à le 2026 SIGNATURE



PROSPECTUS

